

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Egalité – Fraternité ----- DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE</p>  <p><b>MAIRIE DE SAINT-ESTÈVE-JANSON 13610</b> ----- Téléphone 04 42 61 97 03 Télécopie 04 42 61 88 74 email : saint-estève-janson@wanadoo.fr</p>	<p><b>ARRETE n° 64/2022</b></p> <p><b>Portant réglementation de la circulation sur le territoire de la commune de Saint-Estève-Janson Avenue Forbin de Janson</b></p>
--	---

**Nous**, Martine Cesari Maire de la Commune de Saint-Estève-Janson,  
**Vu**, l'article L.2212.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu**, l'ensemble des décrets formant le Code de la Route  
**Vu**, le code de la voirie routière  
**Vu**, la demande de l'entreprise Ginger CEBTP 13290 Aix les Milles.  
**Vu**, l'arrêté n° 28/2007 en date du 24 novembre 2007 portant définition du périmètre d'agglomération

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 - OBJET DE L'ARRETE

L'entreprise Ginger CEBTP est autorisée à réaliser des travaux d'études de sol sur l'Avenue Forbin de Janson entre le lundi 15 aout 2022 et le vendredi 16 septembre 2022.

Le demi chaussé sera fermé aux publics pour permettre le stationnement du matériel et des véhicules de chantier. La circulation devra être ouverte en permanence.

### ARTICLE 2 - REGLEMENTATION

Les panneaux de signalisation routière concernant les informations pour les usagers sont à la charge de l'entreprise et devront être posés selon les règles de circulation.

### ARTICLE 3 - AMPLIATIONS

Le Commandant du corps des sapeurs-pompiers de la commune de La Roque d'Anthéron.  
 Le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône.

### ARTICLE 4 – EXECUTION

Le responsable du service technique, l'adjoint aux travaux et le Maire sont chargés chacun en ce qui les concernent de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Estève-Janson le 03/08/2022

Pour le Maire empêché,  
 Monsieur Christian Fontana  
 2eme Adjoint

Pour le Maire empêché

